

Mémoire déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Dans le cadre de consultation publique sur le dossier suivant :
L'état des lieux et la gestion des déchets ultimes

mrcdecoaticook.qc.ca

Chers commissaires,

La MRC de Coaticook désire déposer un mémoire dans le cadre des consultations publiques sur l'état des lieux et la gestion des déchets ultimes.

Bien que ces consultations portent sur la gestion des déchets ultimes, il nous semble important de travailler sur la réduction à la source afin que seuls les déchets réellement « ultimes » se retrouvent dans un lieu d'élimination.

Notre mémoire comporte deux parties.

1. Portrait sommaire de la MRC de Coaticook et facteurs à succès

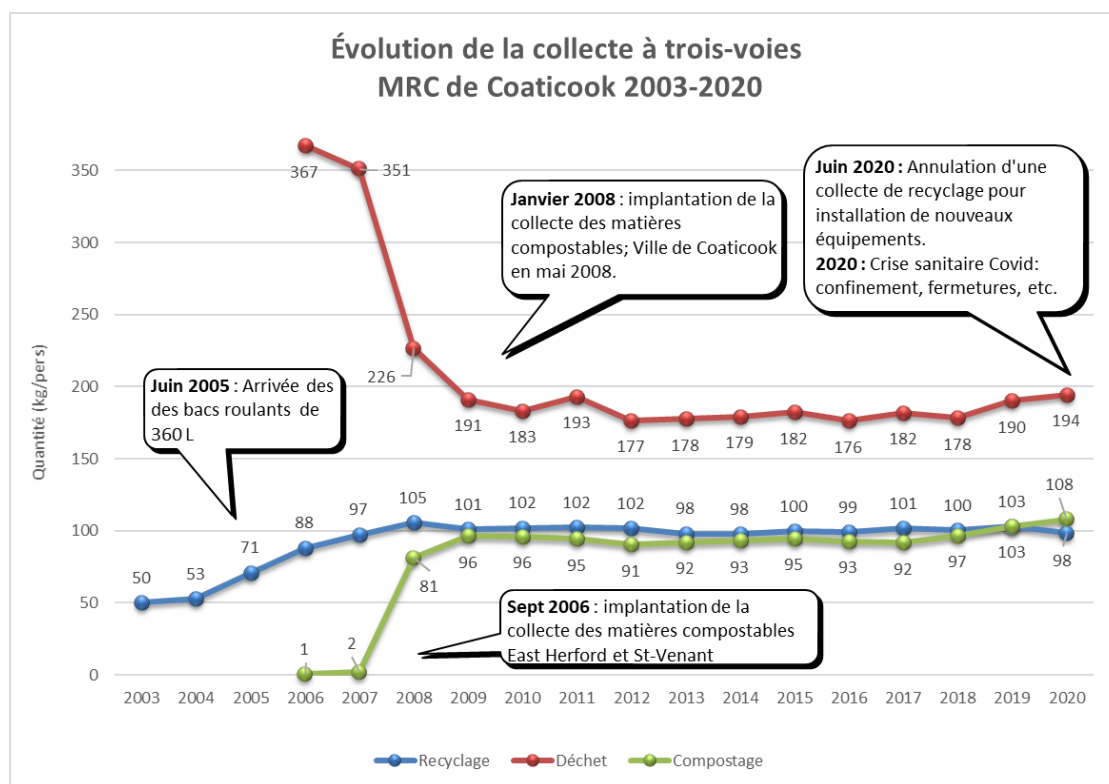
Comme la MRC de Coaticook a l'un des taux d'enfouissement les plus bas au Québec, nous vous présenterons un état sommaire de la situation dans la MRC et ferons ressortir plusieurs facteurs à succès.

2. Les freins d'envergure nationale à la gestion optimale des matières résiduelles

Nous vous présenterons différents enjeux auxquels les MRC et municipalités font face et qui sont de portée provinciale.

1. Portrait sommaire de la MRC de Coaticook et facteurs à succès

La MRC de Coaticook est située en Estrie et compte quelque 18 000 personnes réparties dans 12 municipalités. En 2008, la MRC a instauré la **collecte des matières organiques**, autant pour le secteur résidentiel, multilogements, institutions et les entreprises. Depuis ce temps, la quantité de déchets résidentiels enfouis a diminué de plus de 50 % comme en témoigne le graphique ci-dessous. Ce nouveau service de collecte a été accompagné d'une **réduction de la fréquence de collecte des déchets**. Ainsi, dans la plupart des municipalités de la MRC, les déchets ne sont collectés qu'une fois toutes les quatre semaines. Avec environ 185 kg/personne par année, la MRC de Coaticook est l'une des MRC qui enfouit le moins de déchets résidentiels par personne au Québec, et ce depuis plus de 10 ans.



Outre la collecte à trois voies, la MRC a instauré une **collecte des plastiques agricoles de porte à porte**, auprès de 350 producteurs agricoles en 2010. Ce programme permet de récupérer environ 250 tonnes de plastique par année, soit environ 700 kg par ferme.

De plus, une **Ressourcerie** présente sur notre territoire offre un service novateur de **collecte à domicile** pour les encombrants, et autres matières réutilisables. La Ressourcerie récupère les items, peu importe leur condition. Environ 92 % des 800 tonnes de matières reçues annuellement sont valorisés : soit par le réemploi (32 %) ou la récupération/valorisation (60 %). Ce service a amené les municipalités à **abolir leur collecte de gros rebuts** et a permis de réduire l'enfouissement.

Infrastructure locale :

La MRC a la chance d'avoir un **petit lieu d'enfouissement technique** (LET) situé sur son territoire et géré par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC). Celle-ci compte 20 municipalités membres provenant des MRC de Coaticook et de Memphrémagog. Ce petit LET reçoit environ 15 500 tonnes de déchets par année.

La Régie gère également les infrastructures et services suivants :

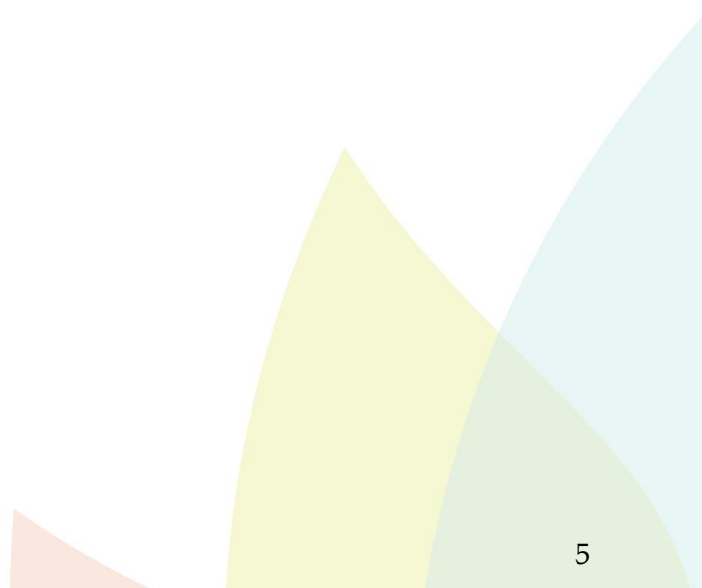
- une **plateforme de compostage** qui peut recevoir 10 000 tonnes de matières organiques par année ;
- une usine de **traitement et de valorisation des boues de fosses septiques** avec quantité autorisée est de 10 000 tonnes/an ;
- une usine de **traitement des lixiviats** avec une capacité de traitement de 20 m³ à 35 m³ par jour qui fonctionne tout au long de l'année grâce à un système de géothermie qui chauffe le lixiviat l'hiver ;
- ainsi que des services connexes de récupération pour les branches, le bois, les produits électroniques, les résidus domestiques dangereux (RDD) et autres.

Il a été mentionné lors des consultations publiques que seuls les grands LET, recevant plus de 50 ou 100 000 tonnes de déchets sont rentables. Nous tenons à mentionner que nous apprécions grandement notre **infrastructure locale** qui fait beaucoup **économiser en frais de transport et en émission de gaz à effet de serre**. De plus, le fait d'avoir plusieurs services au même endroit (compost, déchets, boues) et qu'ils soient gérés par les mêmes organisations qui sont redevables à l'atteinte des objectifs en GMR permet de **moduler les tarifs afin que le tarif d'enfouissement soit toujours plus élevé que celui du compostage**, facilitant ainsi l'atteinte de nos objectifs.

Bien sûr, nous payons plus cher la tonne pour l'enfouissement (80 \$/tonne + redevance) que dans les mégas sites d'enfouissement, mais ce coût élevé encourage les initiatives de récupération. Nous croyons également qu'une infrastructure locale desservant les municipalités locales jouit d'une **meilleure acceptabilité sociale**, qu'un méga site, car personne ne veut habiter près de la poubelle du Québec.

De plus comme les municipalités sont propriétaires des infrastructures, elles sont directement impliquées dans la gestion et ont tout intérêt à réduire les quantités de déchets enfouis afin d'assurer la pérennité de leur investissement. Notre site d'enfouissement représente ainsi une certaine fierté pour les élus municipaux, et pour la population.

Par ce portrait, nous voulons démontrer à la commission qu'il est possible de réduire considérablement la quantité de déchets résidentiels enfouis. Il suffit d'un peu de volonté politique et de mettre l'épaule à la roue.



2. Les freins d'envergure nationale à la gestion optimale des matières résiduelles

Malgré la bonne performance de la MRC en matière d'enfouissement, nous faisons face à plusieurs enjeux d'envergure nationale qui constitue des freins à la gestion optimale des matières résiduelles. Ce sont ces préoccupations que nous aimerions partager avec la commission.

1. Interdiction des sacs compostables pour la récupération des matières organiques

Certaines règles gouvernementales compliquent le recyclage et la valorisation des matières organiques. C'est le cas notamment des *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* qui considèrent les **sacs compostables** (certifiés BNQ) au même titre que les sacs de plastique conventionnels. Ceux-ci sont, par conséquent, **interdits dans toutes les nouvelles installations de compostage**, à moins de contraintes majeures de bâtiment fermé avec ventilation à pression négative, associé à une collecte en sacs. Des raisons de crainte d'odeur, nous ont été présentées afin de justifier cette directive.

« La collecte dans des sacs en papier qui ne contiennent aucune pellicule, ou qui contiennent seulement une pellicule cellulosique, est assimilée à une collecte en vrac et est acceptée. L'utilisation de tout autre type de sac, même compostable, correspond à du tri à la source en sac et n'est pas visée par cette exclusion administrative, puisque ce type de collecte est susceptible d'engendrer des conditions anaérobies. »

Or, l'utilisation de sacs certifiés compostables facilite grandement l'acceptabilité sociale des collectes de matières organiques, améliore la participation citoyenne et amenuise les désagréments possibles et reliés à ces collectes. De plus, pour le secteur des industries, commerces et institutions (ICI), ainsi que lors des événements publics, l'utilisation de sacs compostables est essentielle à participation et au succès de la collecte des matières organiques.

L'utilisation de sacs compostables est essentielle, particulièrement dans les ICI qui œuvrent dans le domaine alimentaire, pour rencontrer les normes d'hygiène et de salubrité qui leur sont exigées.

L'installation qui traite les matières organiques en provenance du territoire de la MRC de Coaticook est située sur une propriété où l'on retrouve déjà un lieu d'enfouissement, ce qui est également le cas de plusieurs plateformes de compostage au Québec. Des distances séparatrices y sont donc prévues et des programmes de gestion des odeurs y sont en application.

Malgré plusieurs tentatives et démarches auprès du ministère de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), en collaboration avec différents acteurs de la province, la problématique demeure non résolue. Nous avons même dû modifier notre site web, à la demande du MELCC, afin d'éliminer toutes informations concernant l'utilisation des sacs compostables pour faciliter l'adhésion au programme.

Recommandation :

MRC de Coaticook recommande que le MELCC révise les lignes directrices afin d'éliminer les restrictions liées à l'utilisation de sacs compostables pour les lieux de compostage, particulièrement lorsque ceux-ci sont situés à proximité de lieux d'enfouissement.

2. Des règles de redistribution des redevances à l'enfouissement inéquitables pour certaines municipalités.

Une grande partie des redevances à l'enfouissement sont actuellement redistribuées aux municipalités selon quelques critères, afin de soutenir les efforts municipaux pour la gestion optimale des matières résiduelles. Le retour des redevances est un incitatif important pour les municipalités pour la mise en place de nouveau service de récupération afin de détourner le maximum de matières de l'enfouissement. Les municipalités reçoivent des sommes importantes de ce programme, soient plus de 80 millions \$ en 2020 à l'échelle du Québec.

Outre les critères de récupération de matières organiques, les redevances à l'enfouissement sont actuellement redistribuées selon la « **performance territoriale** » à l'échelle d'une seule et même municipalité. La performance est établie selon la quantité de déchets enfouis par habitant, **incluant** les déchets **résidentiels et des ICI**, alors que les municipalités locales ont très peu de pouvoir sur les déchets produits par les ICI.

De plus, les **municipalités fortement industrielles** sont grandement pénalisées par cette formule et ne reçoivent presque plus de redevances malgré des performances exceptionnelles au niveau résidentiel. Dans le cas de la ville de Waterville, par exemple, même si la quantité de déchets des ICI a fortement diminué (-40 %), cela n'a eu aucun impact positif sur les redevances reçues par la municipalité. De plus, la ville de Waterville, qui a une collecte à trois voies performante (seulement 162 kg/pers de déchets résidentiels enfouit en 2020), reçoit moins de redevances qu'une municipalité qui n'a pas de collecte des matières organiques.

Données d'enfouissement des ICI peu fiables et peu transparentes

De plus, les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets des ICI, lorsque les déchets provenant de plusieurs municipalités se retrouvent à l'intérieur d'un même chargement. La précision des données provient uniquement de la bonne foi des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination.

Le MELCC envoie les données d'enfouissement aux municipalités pour fins de vérification avant la redistribution des redevances. Les LET qui ont reçu les déchets résidentiels y sont indiqués, mais pour les ICI, seul le tonnage total y est inscrit. Il est impossible de connaître la destination, même sur demande auprès du MELCC. Pourtant, ces quantités influencent grandement le montant des redevances reçues.

Recommandations :

Revoir les critères de redistribution des redevances à l'enfouissement afin d'être plus équitables et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles. Ainsi, nous suggérons :

- que la « performance résidentielle » fasse partie des critères de redistribution de la redevance, étant donné que les municipalités ont un réellement le pouvoir à ce niveau et que les données d'enfouissement résidentielles sont beaucoup plus fiables que les données des ICI ;
- que la « performance territoriale » soit étendue à l'échelle du territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur, soit le territoire d'une MRC au minimum.

Fournir aux municipalités, l'ensemble des données d'enfouissement qui sont utilisées pour le calcul de la performance « territoriale », **incluant** la quantité et la destination des déchets ICI.

3. Emballages variés et complexes dont plusieurs sont non recyclables

Les emballages mis en marchés sont de plus en plus variés et complexes. Plusieurs sont constitués de multimatériaux difficiles, voire impossibles à recycler. Les entreprises qui fabriquent les emballages sont très peu soucieuses de leurs produits en fin de vie. Même si certains emballages sont « théoriquement » recyclables, ils se retrouvent à l'enfouissement, faute de débouchés.

Les citoyens veulent bien faire et recyclent le maximum de matières. Cependant, la confusion règne quant à la recyclabilité de ces matériaux, ce qui amène beaucoup de contaminants au centre de tri et réduit la qualité des matières recyclées. On ne peut demander à tous nos citoyens de devenir des experts du recyclage. Malgré tous nos efforts de sensibilisation, la situation demeure complexe. Il vaudrait mieux que la majorité des emballages soit réellement recyclable.

Recommandation :

Nous croyons qu'il serait souhaitable que tous les emballages mis en marchés soient réellement recyclables, en non seulement « théoriquement » recyclables. Aussi les emballages en plastique devraient être standardisés et limités aux résines # 1, 2, et 5 seulement, qui présentent un potentiel de recyclage plus intéressant. Nous espérons que la nouvelle réforme de la collecte sélective, améliorera la situation et viendra résoudre cette problématique.

4. **Besoin de débouchés québécois et stables pour le papier, carton, plastique, verre et métal (PCPVM).**

On constate que les débouchés pour plusieurs matières recyclables sont difficiles, voire impossibles. Longtemps envoyé sur le marché de l'exportation asiatique, les matières recyclables peinent maintenant à trouver preneur. Il y a très peu de débouchés locaux et ceux-ci sont souvent moins avantageux (coût d'entrée plus élevé). Les contraintes de qualité sont difficiles à rencontrer.

Les matières récupérées sont trop souvent envoyées à l'exportation, due à l'absence de débouchés locaux ou l'impossibilité de rencontrer les critères de qualités exigées. Ceci amène une perte de confiance des citoyens envers le programme de recyclage.

Plusieurs entreprises québécoises ont rapidement fait preuve d'audace et de créativité pour récupérer les masques en temps de pandémie. Elles sont sûrement en mesure de trouver des procédés pour recycler les matières issues du flux constant de la collecte sélective.

Recommandation :

Il est impératif de développer des débouchés stables au niveau québécois pour recycler les matières issues de la collecte sélective. Des incitatifs financiers pourraient être mis en place pour que ces matières soient récupérées ici.

5. **Le programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) fait du sur place.**

L'action 21 du *Plan d'action 2011-2015* de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoyait d'ajouter au moins deux nouveaux produits au Règlement sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) tous les deux ans. Or, aucune matière n'a été ajoutée entre 2012 et 2019.

La REP est selon nous un bon moyen pour responsabiliser les fabricants et pour instaurer des programmes de récupération efficace et abordable. À titre d'exemple, avant la REP sur les électroniques, les écrans coûtaient entre 0,18 et 0,26 \$ la livre pour les faire récupérer ; et malheureusement, ceux-ci se retrouvaient souvent en Asie où ils étaient récupérés avec peu de normes environnementales ou sociales.

Les **divans, tapis et matelas** sont des matières très difficiles et coûteuses à récupérer et valoriser. Les débouchés sont rares, ou très dispendieux. Il y aurait lieu de responsabiliser les producteurs et inclure ces matières dans une REP. D'autres matières problématiques pourraient aussi être intégrées dans une REP dont les vêtements et chaussures, les jouets, les sièges d'auto pour enfant, les bonbonnes de propane à usage unique, les objets en fibre de verre (baignoire, douches), etc.

Recommandation :

Accélérer l'ajout de nouvelles matières à la REP. Prioriser les matières difficiles ou dispendieuses à récupérer telles que les divans, tapis et matelas, et autres.

6. Les résidus du secteur agricoles laissés pour compte

D'un autre côté, plusieurs résidus issus du secteur agricole auraient aussi avantage à être intégrés à une REP. C'est le cas des **plastiques agricoles et acériques (tubulures)** ainsi que des **pneus surdimensionnés**. Présentement, ce sont les municipalités et les utilisateurs qui sont pris à trouver des solutions pour récupérer les plastiques agricoles et acériques. Ces matières encombrantes sont recyclables, mais elles sont dispersées sur un grand territoire. Certains débouchés existent, mais une étape de tri est parfois nécessaire pour répondre aux exigences des recycleurs.

La MRC de Coaticook a instauré un programme performant de collecte des pellicules plastique auprès de ses 350 agriculteurs depuis plus de 10 années. Quelque 250 tonnes sont récupérées annuellement. Il en coûte environ 80 000 \$ pour la collecte et le transport uniquement ; en plus des 115 \$/tonne pour le conditionnement et la récupération assumés par Récup-Estrie. Présentement, le programme est financé en grande partie par le régime de compensation pour la collecte sélective, mais avec la réforme prévue de la collecte sélective, ce programme est appelé à disparaître. Les municipalités auront alors une facture importante à assumer.

Ailleurs au Québec, les municipalités tentent d'instaurer des programmes de récupération, mais ils sont confrontés à une pénurie de débouchés et des coûts importants. En absence de programme de récupération, les plastiques agricoles sont abandonnés ou enfouis sur les terres, brûlés, ou envoyés à l'enfouissement. Il est donc primordial de mettre en place des programmes de récupération efficace sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans le cas des pneus surdimensionnés, les agriculteurs doivent payer pour les faire récupérer. À la MRC de Coaticook, ces pneus sont acceptés dans les écocentres occasionnels au coût de 25 \$/pneus. Les vendeurs de pneus peuvent aussi les récupérer, mais charge un montant en fonction la grosseur.

Les agriculteurs sont parfois peu enclins à payer pour la récupération et peuvent faire preuve d'une très grande créativité pour les faire disparaître sur la grande terre dont ils sont propriétaires.

Il serait donc temps d'impliquer les producteurs de ces produits pour la récupération de ceux-ci, et d'intégrer les coûts de récupération dans le prix d'achat, comme c'est actuellement le cas avec les pneus réguliers.

Recommandation :

Instaurer une REP pour les plastiques agricoles (pellicules, tubulures et autres) ; ainsi que pour les pneus surdimensionnés.

7. Débouchés difficiles pour les résidus de CRD

Notre territoire est déjà bien desservi par des centres de tri de matériaux secs, et la majorité des matériaux transite par ces centres de tri. Toutefois, les débouchés pour certaines matières sont difficiles (gypse, plastiques, etc.) alors que le prix à payer pour recycler d'autres matières (bardeau, bois contaminé) est très élevé. Ceci fait en sorte que le coût de traitement des centres de tri est parfois plus élevé que les coûts d'enfouissement.

Recommandation :

Il est impératif de travailler sur le développement des débouchés stables et abordables pour les résidus de CRD. L'obligation d'utilisation de matières recyclées dans divers matériaux pourrait, par exemple, être une avenue intéressante pour accroître la demande.

Conclusion :

Au fil du temps, nous avons constaté un manque de volonté politique au niveau provincial. Les dossiers complexes sont souvent pelletés dans les cours des municipalités/MRC. Par exemple, aucune action n'a été prise par le gouvernement à l'égard du bannissement des matières organiques de l'enfouissement, énoncé en 2011 dans la PQGMR. On a plutôt refilé la patate chaude aux MRC, qui devaient intégrer ce bannissement dans leur PGMR, sans leur fournir le moindre outil pour y parvenir. On s'est également retrouvé en absence de plan d'action québécois entre 2016 et 2019. De plus, plusieurs études ont été réalisées et n'ont jamais été publiées, ou le sont avec beaucoup de retard. C'est le cas notamment des caractérisations de déchets, et des bilans de GMR.

Cette inertie gouvernementale ruine la confiance des municipalités, freine leurs élans pour l'implantation de nouveau programme de récupération, et apporte une lenteur interminable pour l'avancement des projets.

Les MRC, les municipalités et les citoyens sont prêts à contribuer et à mettre les efforts nécessaires pour mieux gérer les matières résiduelles. Les données de récupération et d'enfouissement de la MRC de Coaticook témoignent d'ailleurs de ces efforts. Toutefois, on s'attend aussi que le gouvernement nous montre l'exemple et nous facilite la tâche plutôt que la compliquer. Plusieurs mesures (dont la recherche de débouchés) doivent être réalisées à l'échelle québécoise et même nationale. Il faudrait que le gouvernement ait le courage de ses ambitions, et qu'il mette les efforts nécessaires pour que les bottines suivent les babines !

Nous espérons que notre exemple permettra de vous inspirer dans la poursuite de votre mandat. Et que nos revendications trouveront une oreille attentive, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à maintenant. Nous demeurons disponibles pour toutes questions et clarifications supplémentaires.

Merci de votre attention.

Document préparé par :

Monique Clément, coordonnatrice de projet matières résiduelles, MRC de Coaticook

Appuyé par :

Conseil de la MRC de Coaticook



Bernard Marion

Préfet de la MRC de Coaticook

12 mai 2021

Date